

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 22 février 2022

Garantir l'accès aux soins de vos chiens et chats tout en soutenant la SPA : c'est maintenant possible avec « Mon Animal Generali » !

Alors que moins de 10% des chiens et chats bénéficient d'une assurance santé dans l'Hexagone¹, la SPA et Generali nouent un partenariat exclusif visant à placer l'anticipation des soins médicaux au cœur de l'adoption responsable.

Grâce à ce dispositif de sensibilisation, chaque souscription² à l'assurance santé « Mon Animal Generali » permettra de contribuer au bien-être des animaux recueillis dans les 62 refuges et Maisons SPA en France. Pour les adoptants, c'est la sécurité d'une assurance recommandée par la SPA et la participation à un contrat solidaire avec un soutien offert, grâce à Generali, à la prise en charge des besoins essentiels des animaux en refuge.

LE DOUBLE BENEFICE DU DISPOSITIF



L'assurance « Mon Animal Generali », est recommandée par la SPA notamment pour **sensibiliser les adoptants à anticiper les frais de soins dès la visite en refuge**. Elle participe ainsi à limiter les abandons liés à des coûts vétérinaires mal anticipés. Grâce à l'expérience issue des 40 000 adoptions réalisées par l'association chaque année, **l'offre sera enrichie spécifiquement pour répondre au mieux aux besoins des adoptants**, c'est d'emblée le cas avec la prise en charge des frais de soins liés au syndrome d'immunodéficience acquise des chats adoptés à la SPA même si l'adoptant connaissait le statut FIV+³ de l'animal au moment de la souscription.

Chacune de ces souscriptions⁴ participe en plus au bien-être des animaux recueillis par la SPA : **Generali s'engage à reverser une partie de la cotisation annuelle** de façon à couvrir la prise en charge des besoins essentiels d'un animal tout au long de son séjour en refuge jusqu'à son adoption.

UNE PRISE DE CONSCIENCE NECESSAIRE POUR LES FRANÇAIS

Parmi les 52% de français déclarant avoir au sein du foyer au moins un chien ou un chat, 68% le considère comme un membre de la famille à part entière. Pourtant, **moins de 10% des chiens et chats bénéficient d'une assurance santé dans l'Hexagone⁵, contre 25% en Allemagne, 35% au Royaume Uni et jusqu'à 80% en Suède.**

« Les dépenses vétérinaires doivent impliquer une réflexion importante de la part des personnes qui souhaitent adopter un animal. La santé des animaux qui ne bénéficient pas de soins réguliers et adaptés est souvent fragilisée. » souligne Pauline, responsable du refuge SPA d'Arry, près de Metz. *« Chaque année, de nombreux animaux sont abandonnés parce que leurs propriétaires ne peuvent pas payer les factures en cas de problème de santé. »*

¹ Etude Ipsos « Santé de l'animal de compagnie – priorité numéro 1 des français » - mars 2018

² Souscrits au sein du réseau agents généraux et salariés

³ FIV+ : Porteur du Virus de l'Immunodéficience du Chat (Feline Immunodeficiency Virus)




⁴ Souscrits au sein du réseau agents généraux et salariés

⁵ Etude Ipsos « Santé de l'animal de compagnie – priorité numéro 1 des français » - mars 2018

« MON ANIMAL GENERALI » EN BREF

L'offre Generali garantit la prise en charge, à la fois :

- **Des frais de prévention** : visites annuelles de contrôle, vaccinations, vermifuges, etc.
- **Des frais imprévisibles liés à un accident ou une maladie** (opérations, hospitalisations, etc.),
- **Des frais liés au bien-être de l'animal** tels que la médecine douce (hydrothérapie, acupuncture, homéopathie), la kinésithérapie, ainsi que le détartrage.

	 Formule Prudente	 Formule Rusée	 Formule Avisée
Plafond annuel de remboursement du forfait prévention	30 €/an	40 €/an	60 €/an
Taux de prise en charge des frais de soins à la suite de maladie ou accident :	60 %	80 %	90 %
Plafond annuel :	Jusqu'à 1 200 €/an	Jusqu'à 1 600 €/an	Jusqu'à 2 000 €/an
Franchise*	0 €	20 €*	60 €*
Capital décès	200 €	400 €	600 €

* Une seule franchise par année d'assurance quel que soit le nombre de consultations réalisées dans l'année.

L'adoptant a donc accès à un forfait prévention, sans franchise pour les frais courants. La couverture optimale permet, quant à elle, un remboursement des dépenses jusqu'à 2 000 euros par an.

De nombreux services d'assistance sont inclus, en partenariat avec Europ Assistance : parmi eux, le transport de l'animal chez le vétérinaire et sa prise en charge par un pet sitter (pour la garde d'animaux) en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de son propriétaire, un forfait de prise en charge avec un éducateur animalier en cas de troubles comportementaux avérés, une aide à la recherche de l'animal s'il s'est échappé et un soutien psychologique en cas de décès, etc.

Generali propose également une option de capital en cas de décès de 200 à 600 € en fonction de la formule choisie afin de faire face à tout ou partie des frais liés au décès de son compagnon.

Grâce à leur Espace Client ou via l'application Mon Generali, les clients peuvent consulter leurs contrats, **demande le remboursement des frais de santé et en suivre le traitement en ligne**. Un engagement de traitement des demandes de remboursement sous 72 heures est garanti.

Photos disponibles en haute définition :



Affiche « Mon Animal Generali »



Signature du partenariat Generali et la SPA le 10 février 2022



Contacts presse :

Generali : Eric Maillard - Tél : 0158382146
Email : eric.maillard@generali.com
presse.generalif.fr

SPA : Emilie Massard - Tél : 0673236316
Email : e.massard@la-spa.fr
la-spa.fr